



Procès-Verbal

Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 15 Juillet 2024

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA Abtisssem, M. HERMEL.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2024/2025

Clubs engagés au 1^{er} juillet 2024 : 908 clubs.

1^{er} tour : le dimanche 25 août 2024.

Information : Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 20 équipes

Réunion Préparatoire de la Commission Régionale des Coupes :

La commission se réunira les 23 et 24 juillet 2024 sur le site de Cournon.

Ordre du Jour :

- Bilan saison écoulée.
- Détermination des rencontres des 1^{er} et 2^{ème} tours de la Coupe de France 2024/2025.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE FEMININE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France Féminine.

- ▶ Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- ▶ Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 août 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.
- ▶ Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 août 2024 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros

1^{er} tour le dimanche 08 septembre 2024.

Information : Qualifiés au 1^{er} tour fédéral : 9 équipes.

ENGAGEMENTS COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

- ▶ Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 20 juillet 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 20 juillet 2024 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros

COURRIERS RECUS

- US ST VICTOR: Noté.
- S.C. LANGOGNE: Noté.
- E. S. REVERMONTAISE : Noté.
- ST GEOIRE EN VALDAINE : Noté.

FINALE REGIONALE DU NATIONAL BEACH SOCCER

La finale régionale du National Beach Soccer s'est disputée le dimanche 30 juin 2024 au Parc Omnisport de VICHY.

La Commission réitère ses remerciements au District de l'Allier et à ses deux clubs partenaires : R.C. VICHY et U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS pour leur excellent accueil, et à la Direction du Parc Omnisports de VICHY pour la mise à disposition des installations.

Au terme des rencontres de la journée, BEACH TEAM CEVENNES MERIDIONALES a acquis le droit de représenter la Ligue à la Finale nationale prévue à CHATEAUROUX du 18 au 21 juillet 2024.

Classement final :

- 1 - BEACH TEAM CEVENNES MERIDIONALES
- 2 – RHONE CRUSSOL FOOT 07
- 3 – U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS

A regretter l'absence excusée de l'Ent. Sp. REVERMONTAISE.

AMENDE

ENTENTE SPORTIVE REVERMONTAISE (514055)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour l'absence de son équipe à la Finale régionale du National Beach Soccer du 30/06/2024.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Le Secrétaire Général,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtisse HARIZA